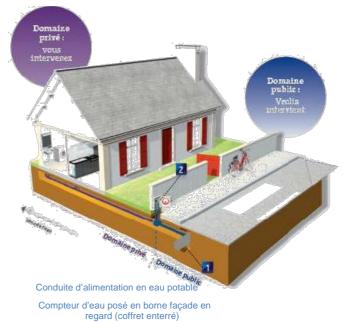


Estimation non contractuelle pour la réalisation d'un branchement d'eau potable

Vous allez faire construire votre maison et vous souhaitez la mise en service de l'eau

Pour que l'eau arrive jusqu'à votre robinet, les équipes de Veolia réalisent un branchement entre le réseau public de distribution d'eau potable et le nouveau compteur d'eau. Une fois ce branchement réalisé, il est de votre responsabilité de procéder au raccordement de votre habitation jusqu'au compteur d'eau. Cette démarche est indispensable pour la mise en service de l'eau à votre domicile.



La réalisation d'un branchement comprend les prestations systématiques d'études, de démarches administratives et de travaux (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des exploitants de réseaux d'électricité, de gaz, de téléphone, les autorisations de voirie et les arrêtés de circulation auprès des collectivités publiques). Il s'agit de poser les pièces hydrauliques et éléments de canalisation entre la conduite d'eau potable existant sous la route et le compteur d'eau. Celui-ci sera placé en borne facade ou en regard (destiné à accueillir et protéger le compteur) selon votre terrain et les conditions climatiques).

Il faudra réaliser les terrassements, la fourniture et la pose des équipements liés à la canalisation, le remblai et la réfection de la chaussée. Les terrassements seront simples ou rendus difficiles par des sols rocheux. En fonction de la situation, différents compléments peuvent s'avérer nécessaires : l'évitement de réseau d'assainissement public, de gaz, d'électricité... Par ailleurs, les conditions de circulation de la voirie peuvent imposer des dispositions de mise en sécurité simples à très lourdes (déviation de circulation avec, exceptionnellement, des glissières en béton armé pour tenir compte de la largeur et de la fréquentation de la voie).

Dans le cas général et sans contrainte spécifique, le coût estimatif d'un branchement au réseau de distribution d'eau, pour un branchement particulier de diamètre standard⁽¹⁾, est compris entre 1200 €et 1800 €TTC

Si vous souhaitez réaliser votre branchement, Veolia se charge de tout :

Nos équipes s'occupent de vos travaux. Nous fournissons et posons l'ensemble des matériaux et équipements. Nous nous chargeons des autorisations de travaux.

Pour obtenir un devis précis, demandez-le en ligne en vous connectant sur www.veoliaeau.fr/branchement et joignez à votre demande les documents suivants :

- La copie du permis de construire
- Le plan de situation de la parcelle dans votre commune
- Le plan parcellaire en cas de lotissement
- Le plan masse de votre terrain en y indiquant l'emplacement souhaité de votre compteur, branchement en eau et de votre habitation
- Une attestation de TVA réduite que vous pouvez télécharger sur http://www.impots.gouv.fr/

